

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'An deux mil Quinze, le 14 Septembre à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 09 Septembre 2015)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, FERY, ARZILLIER, LE BOT, GOURDIER, LECLERC, PIGER, BINET
Mesdames DEVILLE, MOINDJIE, TILLY, CAILLAT, DESOY.

ABSENTS (es) : M. BAUDOU (Pouvoir à Mme CAILLAT), M. SEVERIN (Pouvoir à Mme DESOY)

Mme Anne-Marie CAILLAT a été nommée Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 19/2015 : Délibération complémentaire à la délibération n°34/2014 du 14 Avril 2014 intitulée révision du PLU avec examen conjoint.

2 - Délibération n° 20/2015 : Prêt à court terme

3 - Délibération n° 21/2015 : Dénomination voie nouvelle et numérotation des lots

REFORME DES INTERCOMMUNALITES :

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été publiée le 7 Août 2015 et prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités au plus tard au 31 Décembre 2016.

Les dernières dispositions de la loi prévoient que le seuil minimum de population des communautés de communes ne doit pas être inférieur à 15 000 habitants. La Communauté de Communes Champagne Vesle compte 12978 habitants, c'est pourquoi différentes possibilités de rapprochements sont en cours d'étude avec les collectivités voisines.

La loi prévoit également le transfert obligatoire de nouvelles compétences à l'intercommunalité et donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS), les attributions sont alors exercées par la commune.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame le Maire communique aux conseillers les effectifs du syndicat scolaire des 4 Vents pour la rentrée scolaire 2015/2016 qui sont sensiblement identiques à ceux de l'année précédente à savoir 178 enfants.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Madame le Maire informe que Mme FENAT Murielle, en arrêt depuis Janvier 2015 a été remplacée par Mme BAILLY Sophie. Un contrat lui a été fait jusqu'au retour de l'agent titulaire du poste. Jusqu'alors la commune avait fait appel à la Société Reims Nettoyage.

- Le contrat de M. Alan GROUT sera prolongé jusqu'à la fin de l'année et sa situation sera revue en Décembre en fonction des nécessités de service et de l'évolution de l'état de santé de M. MILLOT Gilles.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire demande aux commissions communales de préparer un appel à candidature afin de recruter deux agents recenseurs. Un petit groupe d'élus recevra les candidats.

- Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de M. Bertrand JACQUINET qui l'informe de sa démission en qualité de Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du village. Madame le Maire rappelle que le corps des sapeurs-pompiers est communautaire et que M. JACQUINET devra donc en avvertir également Monsieur le Capitaine DEGREMONT en lui adressant un courrier.

- La commission Vie Locale va établir un règlement fixant les modalités de location de matériel communal (tables et chaises ou bancs)

- M. ARZILLIER informe le conseil municipal que désormais la nouvelle estrade dans la salle des fêtes restera de manière permanente afin que les associations du village puissent en bénéficier et pour éviter des manipulations de charge par les employés municipaux.

- Les habitants du quartier « Le Noyer des Enfants » demandent une réunion afin de réfléchir au problème des arbres et à la sécurité du carrefour. Une rencontre avec la commission sera programmée prochainement.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le LUNDI 12 OCTOBRE 2015

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 21 Septembre 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 21 Septembre 2015

LE MAIRE,